



AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Jean-Christophe Pierrès
Guillaume Pilat
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

Hélène Vigneron
Responsable Pôle Social
Associée

CABINET
ADHÉRENT



LA MAISON DES POUPIES
Siège social : 3 rue Louis Brisset - 44000 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 **ANGERS** CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

22 mail Pablo Picasso
44000 **NANTES**
+33 (0)2 40 95 36 79

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Pays de la Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €



LA MAISON DES POUPIES
Siège social : 3 rue Louis Brisset - 44000 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA MAISON DES POUPIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS, le 23 mai 2025

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Frédéric PLOQUIN
Associé



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

LA MAISON DES POUPIES

SOMMAIRE

Documents de synthèse

Bilan
Compte de résultat

Annexe

Présentation succincte de l'Association
Faits caractéristiques de l'exercice
Principes, règles et méthodes comptables
Informations complémentaires pour donner une image fidèle

LA MAISON DES POUPIES

Documents de synthèse

BILAN ACTIF AU 31/12/2024

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	5 881	5 881	0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 881	5 881	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 472 264	3 426 638	2 045 626	2 190 983
Terrains				
Constructions	5 011 557	3 023 244	1 988 313	2 128 841
Installations techniques, matériel et outillage industriels	87 906	87 906	0	0
Autres Immobilisations corporelles	372 801	315 488	57 313	62 142
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières	17 000	0	17 000	17 000
Participations et Créances rattachées	17 000		17 000	17 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	5 495 145	3 432 519	2 062 626	2 207 983
ACTIF CIRCULANT	1 706 483	0	1 706 483	1 495 578
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	58 838		58 838	54 693
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	669 636		669 636	540 484
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	962 559		962 559	874 723
Charges constatées d'avance	15 450		15 450	25 678
Total II	1 706 483	0	1 706 483	1 495 578
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 201 628	3 432 519	3 769 109	3 703 561

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organe de Tutel

Dons en nature restant à vendre

BILAN PASSIF AU 31/12/2024

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 927 785	1 827 843
Excédent ou déficit de l'exercice	21 636	99 942
Situation nette (sous total)	1 949 421	1 927 785
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	823 101	807 742
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	2 772 522	2 735 527
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 856	9 832
Total II	6 856	9 832
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	202 885	191 803
Total III	202 885	191 803
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 369	192 414
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	82 078	76 553
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	610 623	469 458
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	586	2 281
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	21 190	25 692
Total IV	786 846	766 398
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	3 769 109	3 703 560

ENGAGEMENTS DONNES

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 531	4 646
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	651 732	608 450
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	2 434 466	2 328 723
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	250	1 225
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	93 464	138 953
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		
Total I	3 184 443	3 081 997
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	361 661	390 598
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	179 217	175 428
Salaires et traitements	1 844 946	1 696 445
Charges sociales	614 736	568 578
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	214 257	201 975
Dotations aux provisions	26 305	10 000
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	4 045	1 367
Total II	3 245 167	3 044 393
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-60 724	37 604
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	18 678	12 753
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	18 678	12 753
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	5 186	8 482
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	5 186	8 482
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	13 492	4 271
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-47 232	41 875
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	33 970	36 866
Sur opérations en capital	33 807	21 733
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	67 777	58 599
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	67 777	58 599
Participation des salariés aux résultats (VII)	1 884	2 091
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	3 270 898	3 153 349
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 252 237	3 054 967
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	2 976	1 560
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	21 637	99 942
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévoles		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

LA MAISON DES POUPIES

Annexe

La maison des Poupies

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 présente un total de 3 769 109€.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 21 636€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

PRESENTATION SUCCINCTE DE L'ASSOCIATION

L'association La Maison des POUPIES a été déclarée en Préfecture le 1er mars 1993.

L'association La Maison des POUPIES exerce son activité dans deux crèches :

- Le Jardin des POUPIES
- La Chanson des POUPIES

Le Jardin des POUPIES

La crèche « Le Jardin des POUPIES » reçoit les enfants dans des locaux situés à Nantes.

La crèche est dotée de 75 places (+/- 10%), en équivalent temps plein, à destination d'enfants âgés de 0 à 6 ans.

La Chanson des POUPIES

La crèche « La Chanson des POUPIES » a été ouverte sur Nantes au mois de juin 2013.

La crèche est agréée pour 69 enfants (+/- 10%) et accueille les enfants de 0 à 4 ans, domiciliés sur Nantes.

Sont également accueillis au sein des deux établissements :

- Des enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique
- Les enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, avec un revenu inférieur au montant du RSA. Les parents sont allocataires de la CAF de Loire Atlantique.

Le financement des deux établissements est assuré par :

- La participation des parents
- La prestation de service versée par la CAF en fonction d'un pourcentage du prix de revient journalier
- Des subventions versées par la MSA
- Des subventions des collectivités territoriales afférentes notamment aux enfants handicapés

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Sur le plan du fonctionnement :

Activité : au cumul, l'association accuse au Jardin des POUPIES une diminution de – 1 346 heures (prévisionnel 168 188 heures) , à la Chanson des POUPIES une hausse de +425 heures (prévisionnel 154 733 heures) , soit une baisse totale de 921 heures (-0,28 %)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du règlement de l'ANC n° 2016-07 relatif au plan comptable et n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés de façon linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

-Pour le Jardin des POUPIES, la durée d'amortissement des composants de 1^{ère} catégorie de la construction a été calculée par différence entre la date de fin du bail emphytéotique et la date de mise en service.

- Logiciels	3 ans
- Constructions	5 à 23 ans
- Agencements et aménagements	3 à 25 ans
- Matériel et électroménager	4 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

-Pour la Chanson des POUPIES, les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Logiciel	3 ans
- Construction	40 ans
- Agencements et aménagements	7 à 20 ans
- Matériel et électroménager	3 à 4 ans
- Matériel informatique	1 à 3 ans
- Mobilier	5 ans

Créances

Le total des créances de l'actif circulant est exigible à moins d'un an.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions

- Jardin des POUPIES :

Les subventions font l'objet d'un amortissement à compter de 2022 -
Les subventions ont été reprises au même rythme des amortissements pratiqués sur les immobilisations qu'elles financent.
L'amortissement des subventions correspondant à l'année 2024 est de 33 970€

- Chanson des POUPIES :

Les subventions sont reprises dans le compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations financées.
Au 31/12/2024, la quote-part de résultat comptabilisée dans le résultat exceptionnel s'élève à 33 807 €.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées s'il existe à la clôture une obligation de la société et s'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture.

Les provisions pour risques et charges sont constituées par :

- Un programme pluriannuel d'entretien des installations destinées à accueillir des enfants pour 146 138 € au 31 décembre 2024.
- Une provision pour Indemnités de départ à la retraite de 40 442€.
- Une provision de 16 305 € pour faire face à un litige lié à une fuite d'eau.

L'engagement retraite correspond à la somme des indemnités prévisionnelles de départ à la retraite des salariés présents à la société au 31/12/2024.

Pour un salarié, l'indemnité est calculée en fonction :

- des dispositions de la convention collective des centres sociaux et socioculturels,
- de la probabilité de la présence du salarié dans la société à la veille du départ à la retraite avec un taux de rotation faible,
- de l'âge du départ fixé à 67 ans pour tous les salariés,
- de la rémunération actuelle avec une décroissance annuelle faible des salaires,
- d'un taux d'actualisation et de revalorisation annuel de 3.43% (taux Iboxx du 31 décembre 2024),
- d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié,
- d'un taux moyen de charges sociales de 45%.

Fonds dédiés

Sur l'exercice 2014, l'association a reçu une subvention de la CAF d'un montant de 54 800 € dont l'objet est « l'accueil spécifique handicap ».

Cette subvention a été comptabilisée en fonds dédiés sur l'exercice pour être consommée ultérieurement.

Le tableau ci-dessous retrace son utilisation.

	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention CAF Handicap	9 832	2 976	6 856	6 856

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Engagements reçus et donnés

L'immeuble de la crèche le Jardin des POUPIES a été construit sur un terrain appartenant à la mairie de Nantes, dans le cadre d'un bail emphytéotique sur une durée de 25 ans.

La mairie de Nantes a donné sa garantie sur l'emprunt bancaire accordé à l'Association. L'encours de cet emprunt est de 72 369 € au 31 décembre 2024.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début ex	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements		
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
-Frais d'établissement					
-Frais de développement					
-Concessions, brevets et droits similaires	5 881				5 881
-Fonds commercial					
-Autres immobilisations incorporelles					
-Immobilisations incorporelles en cours					
-Avances et acomptes sur incorporelles					
Total	5 881	0	0		5 881
<u>Immobilisations corporelles</u>					
-Terrains					
-Constructions	4 962 732	48 825			5 011 557
-Installations techniques, matériel out indus	87 906				87 906
-Autres immobilisations corporelles	405 868	20 075	53 141		372 802
-Immobilisations grevées de droit					
-Immobilisations en cours					
-Avances et acomptes					
Total	5 456 506	68 900	53 141		5 472 265
<u>Immobilisations financières</u>					
-Participations	17 000				17 000
-Créances rattachées à des participations					
-Autres titres immobilisés					
-Prêts					
-Autres immobilisations financières					
Total	17 000	0	0		17 000
Total général	5 479 387	68 900	53 141		5 495 146

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amort début exe	Mouvements de l'exercice		
		Dotations	Diminutions	Amort fin exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
-Frais d'établissement				
-Frais de développement				
-Concessions, brevets et droits similaires	5 881	0	0	5 881
-Fonds commercial				
-Autres immobilisations incorporelles				
-Immobilisations incorporelles en cours				
-Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	5 881	0	0	5 881
<u>Immobilisations corporelles</u>				
-Terrains				
-Constructions	2 833 890	189 353		3 023 243
-Installations techniques, matériel out indus	87 906	0		87 906
-Autres immobilisations corporelles	343 725	24 904	53 141	315 488
-Immobilisations grevées de droit				
-Immobilisations en cours				
-Avances et acomptes				
Total	3 265 521	214 257	53 141	3 426 637
Total général	3 271 402	214 257	53 141	3 432 518

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
-Participations	0		0
-Créances rattachées à des participations			
-Autres titres immobilisés			
-Prêts			
-Autres immobilisations financières			
-Usagers et comptes rattachés	58 838	58 838	
-Comptes affiliés			
-Autres créances	669 636	669 636	
-Charges constatées d'avance	15 450	15 450	
Totaux	743 924	743 924	0

Produits à recevoir

Prestations de services (CAF+MSA)	607 792
Financement des communes	6 156
Excédent taxe sur salaires 2024	38 510
Personnel	16 928
Don	250
Total des produits à recevoir	669 636

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	15 450

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
	A	B	C	D= A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 827 843	99 942		1 927 785
Résultat de l'exercice	99 942	21 636	99 942	21 636
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur bien renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	807 742	83 136	67 776	823 101
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	2 735 527	204 714	167 718	2 772 522

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'ex	Augmentation : Dotations de l'ex	Diminutions : Reprise de l'ex	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	191 804	26 305	15 223	202 886
Totaux	191 804	26 305	15 223	202 886

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
-Emprunts obligataires				
-Emprunts et dettes Ets de crédit	72 369	72 369		
-Emprunts et dettes financières divers	0	0		
-Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 078	82 078		
-Dettes fiscales et sociales	611 209	611 209		
-Dettes sur immo et comptes rattachés				
-Autres dettes				
-Instruments de trésorerie				
-Produits constatés d'avance	21 190	21 190		
Totaux	786 846	786 846		

Charges à payer

Fournisseurs factures non parvenues	21 369
Personnel charges à payer	446 333
Etat – Charges à payer	88 592
Total des charges à payer	550 869

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	21 190

!

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons et les legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	Union Européenne	Etat	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation			749 235	1 685 230		2 434 465
Subvention d'investissement						
TOTAL			749 235	1 685 230		2 434 465